

Commission des Institutions

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 24 mars, 5 et 19 mai 2025
2. Echange sur la digitalisation des opérations électorales avec des représentants du Centre des technologies de l'information de l'Etat
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, Mme Liz Braz, M. Mars Di Bartolomeo, M. Fred Keup, Mme Octavie Modert, Mme Nathalie Morgenthaler, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Ben Polidori remplaçant Mme Taina Bofferding

M. Jeff Fettes, Mme Anne Greiveldinger, du Ministère d'Etat

M. Nico Majerus, Directeur adjoint du CTIE

M. Gaston Schmit, du Ministère de la Digitalisation

Mme Carole Closener, M. Dan Schmit, Mme Véronique Michalski, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, M. Charles Weiler, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Laurent Zeimet, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 24 mars, 5 et 19 mai 2025

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité.

2. Echange sur la digitalisation des opérations électorales avec des représentants du Centre des technologies de l'information de l'Etat

Le président de la Commission, M. Laurent Zeimet (CSV), rappelle brièvement le contexte de la présente réunion qui s'inscrit dans les travaux relatifs à une réforme de la loi électorale.

Dans ce contexte, la Commission a notamment entendu les présidents des bureaux de vote principaux lors des dernières élections législatives. Ces discussions ont entre autres porté sur la question de l'introduction éventuelle d'une digitalisation des opérations électorales, ce qui impliquerait l'intervention du CTIE pour la mise en place des infrastructures nécessaires.

❖ **Remarques introductives**

Un représentant du Ministère d'État rappelle qu'il est prévu dans l'accord de coalition actuel que le Gouvernement procédera à une analyse en vue de l'introduction d'un vote par voie électronique dans l'isoloir. Dans ce contexte, des visites en Belgique et en Estonie ont été organisées afin de se faire une idée du fonctionnement de ce système dans ces deux pays.

Le représentant du CTIE revient sur les missions actuelles du CTIE dans le contexte des élections ainsi que sur les réflexions actuellement menées sur la digitalisation de certaines procédures administratives dans le cadre des élections.

En tant que membre du bureau centralisateur prévu par la loi électorale, il incombe au CTIE de s'occuper des commandes de matériel nécessaire pour les élections, de la centralisation des résultats des bureaux de vote à travers des applications dédiées, de la gestion du site internet pour les élections (elections.public.lu), du partage de données avec la presse et de la formation ainsi que de la mise en place des infrastructures pour la centralisation de l'encodage des résultats. Dans ce contexte, le CTIE déploie un effectif considérable le jour des élections.

Actuellement, des réflexions sont menées pour promouvoir la digitalisation à deux niveaux.

Premièrement, il est réfléchi à la possibilité d'une saisie directe des résultats aux bureaux de vote. Ceci impliquerait de dispenser une formation afférente aux membres des bureaux de vote et l'existence de l'infrastructure adaptée et nécessaire. La réalisation de cette étape de digitalisation requiert des ressources complémentaires, notamment au niveau de la formation et de la mise à disposition des connexions nécessaires.

Deuxièmement, il est réfléchi à permettre le dépôt de listes de candidats à travers MyGuichet. La mise en œuvre de cette démarche nécessite une coordination accrue entre le Ministère d'État, le Ministère des Affaires intérieures, le Service information et presse et le Syndicat Intercommunal de Gestion informatique.

❖ **Échange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Priorités à poursuivre

M. Ben Polidori (LSAP) souhaite savoir quelles mesures pourraient facilement être mises en place et quelles options ont été considérées par le CTIE à ce jour.

En ce qui concerne le vote électronique, le représentant du CTIE indique qu'il serait prématuré de donner des indications complémentaires, étant donné que les résultats des deux missions précitées en Belgique et en Estonie sont en train d'être évalués et que des réflexions en coopération avec l'Université du Luxembourg sont en cours.

En ce qui concerne la priorisation des démarches futures, l'intervenant estime que la définition des priorités incombe aux responsables politiques.

Mme Liz Braz (LSAP) et Mme Octavie Modert (CSV) donnent à considérer que les spécialistes au niveau technique pourraient quand même donner déjà des indications et leur avis concernant la faisabilité des projets.

Le représentant du CTIE explique qu'au vu des procédures nécessaires pour la mise en place du vote électronique, il semble improbable que cette option puisse être mise en place pour 2028. En effet, des marchés publics devront être lancés, ce qui présuppose l'adoption d'une base légale afférente et la définition technique des besoins. Ces besoins ne sauraient être utilement définis qu'après une analyse complète des résultats des missions précitées.

Au vu de ces explications, Mme Simone Beissel (DP) comprend que la mise en place du vote électronique risque d'être compliquée. D'un autre côté, la digitalisation de certaines procédures dans le cadre des opérations électorales pourrait être atteinte à plus brève échéance. Dans toutes ces hypothèses, il y a lieu de tenir compte de la sécurité informatique et de la charge de travail au sein des bureaux de vote. En effet, la digitalisation devrait engendrer une diminution de cette charge de travail et non pas l'alourdir.

Mme Sam Tanson (déi gréng) souhaite savoir si les moyens nécessaires pour la mise en place d'un vote électronique peuvent à ce stade être chiffrés.

Le représentant du CTIE explique qu'il est prématuré de se lancer dans des spéculations à ce stade, mais estime que notamment le vote électronique nécessitera des ressources importantes. A titre d'exemple : en Estonie dix personnes sont en permanence impliquées dans l'organisation d'élections.

Vote électronique dans l'isoloir

Après avoir rappelé que la présente réunion a été convoquée entre autres en raison d'un certain mécontentement dont ont fait état les présidents des bureaux de vote principaux, M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite connaître l'état d'avancement des travaux en relation avec la mise en place d'un vote électronique dans l'isoloir.

Le représentant du CTIE donne encore une fois à considérer que les résultats d'une mission en Belgique sont en train d'être évalués.

Mme Liz Braz (LSAP) s'étonne que le projet semble encore en être à ses débuts, alors qu'il existe depuis un certain temps un consensus sur la question.

Le représentant du CTIE explique que la mise en place de cette option requiert du temps supplémentaire.

Un représentant du Ministère d'État explique que les deux missions avaient pour objectif de comprendre deux modèles : le vote dans l'isoloir en Belgique et le vote par application en Estonie. Cependant, les deux options posent des défis. En effet, puisque le système électoral luxembourgeois est complexe et la mise en œuvre d'une option technique risque de s'avérer également assez complexe. Par ailleurs, des machines de vote risquent de devenir rapidement obsolètes. Des analyses afférentes sont en cours d'être réalisées et le Gouvernement espère pouvoir donner des indications plus concrètes dans quelques mois. En ce qui concerne la digitalisation des procédures administratives, les travaux avancent également.

En raison de ses expériences acquises lors de missions d'observation électorale, M. Sven Clement (Piraten) fait part de ses réserves par rapport au vote électronique dans l'isoloir. Cependant, il devrait être analysé dans quelle mesure le dépouillage peut être assisté électroniquement.

Dépôt de listes de candidats

Mme Simone Beissel (DP) estime que la mise en place du dépôt électronique des listes de candidats devrait également impliquer une adaptation des délais pour ce dépôt afin de pouvoir rectifier d'éventuelles erreurs découvertes après coup. Par ailleurs, une adaptation des dispositions relatives au dépôt permettrait également d'encadrer davantage les noms pouvant être utilisés sur les bulletins de vote.

M. Sven Clement (Piraten) estime également qu'il faudrait prévoir des délais suffisamment longs pour les procédures de dépôt. Par ailleurs, il devrait être réfléchi sur le système à utiliser pour la collecte des signatures des représentants d'une liste.

Le représentant du CTIE informe que les vérifications ont déjà pu être accélérées grâce à l'indication des numéros de matricule des candidats, facilitant ainsi le repérage des personnes dans le RNPP.

Infrastructures

M. Sven Clement (Piraten) souligne qu'une éventuelle absence des infrastructures nécessaires ne devrait aucunement poser obstacle à la digitalisation des opérations électorales. Pour cette raison, il s'agit d'installer dans les meilleurs délais les accès internet nécessaires.

Publication des résultats

M. Guy Arendt (DP) donne à considérer qu'il arrive pour certaines élections que les résultats officiels ne sont pas remplacés par les résultats définitifs sur le site officiel des élections.

Le représentant du CTIE explique que ceci implique la disponibilité de personnes pouvant encoder les données afférentes.

Conclusion

Après avoir reçu la confirmation que ce délai est réaliste, M. Laurent Zeimet (CSV) invite les représentants du Ministère d'État et du CTIE à soumettre à la Commission pour la rentrée en octobre une analyse de la faisabilité technique des différentes options de vote électronique – que ce soit dans l'isoloir ou par voie digitale – en exposant les avantages et les contraintes de chaque option au regard du système électoral luxembourgeois.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact